

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE PÉRIGUEUX

**GRAND CONCOURS NATIONAL
DE GYMNASTIQUE & DE TIR**

Fixé aux 30 Mars, 6, 13, 14 & 15 Avril 1884

ET ORGANISÉ PAR

LES ENFANTS DE LA DORDOGNE

Société de Gymnastique, de Tir & de Marches

NOMENCLATURE DES PRIX

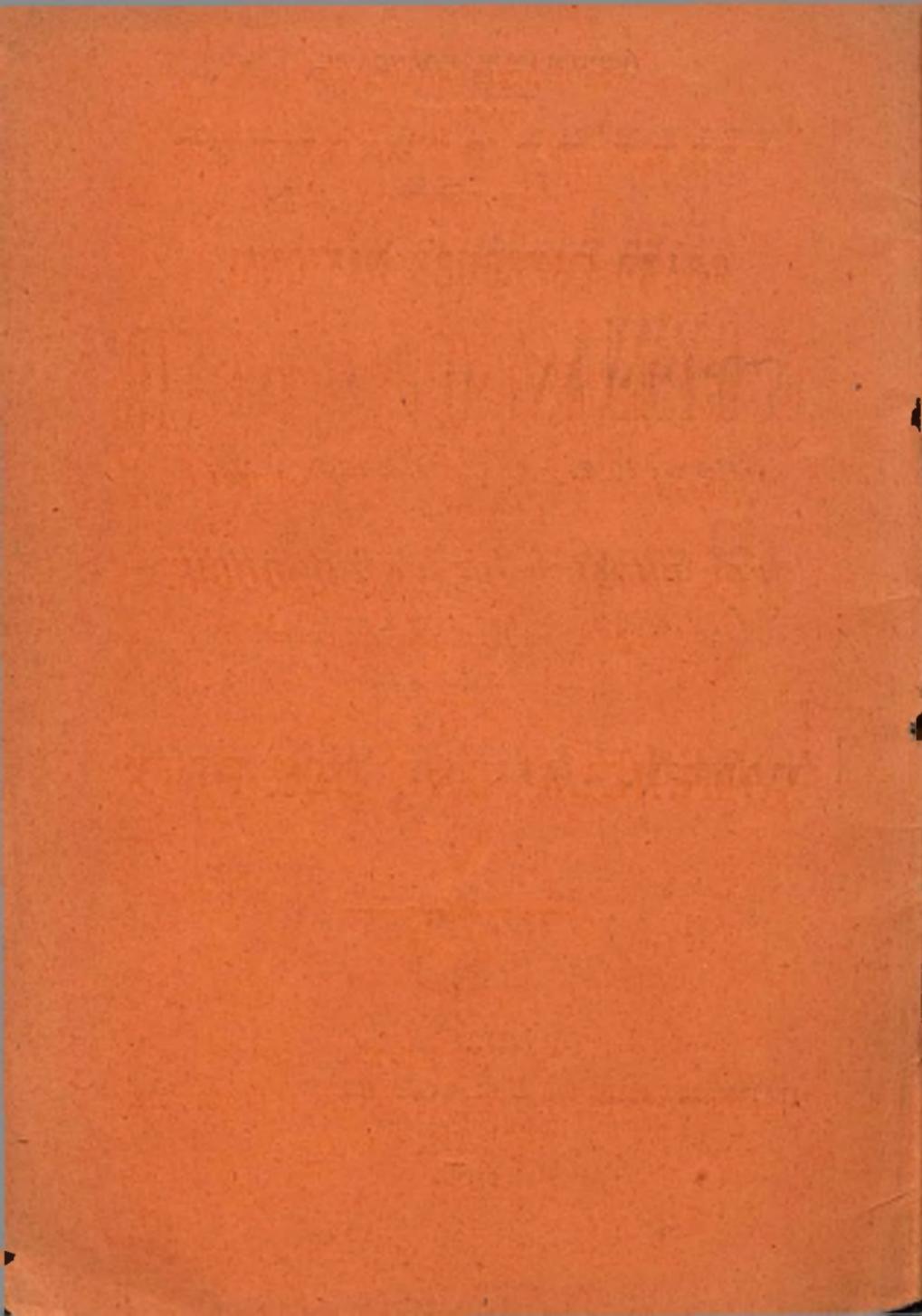


PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE R. DELAGE ET D. JOUCLA,
Rue de Bordeaux.

1884

Z
62



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE PÉRIGUEUX

GRAND CONCOURS NATIONAL
DE GYMNASTIQUE & DE TIR

Fixé aux 30 Mars, 6, 13, 14 & 15 Avril 1884

ET ORGANISÉ PAR

LES ENFANTS DE LA DORDOGNE

Société de Gymnastique, de Tir & de Marches

PZ 2762

NOMENCLATURE DES PRIX



BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE R. DELAGE ET D. JOUCLA,
Rue de Bordeaux.

1884

BPZ 2462

C

卷之三十一

LISTE DES DONATEURS

MM.

JULES GRÉVY, président de la République française.

Le général CAMPENON, ministre de la guerre.

BLOT, général commandant la 24^{me} division d'infanterie,
président d'honneur des *Enfants de la Dordogne*.

BARGETON, préfet de la Dordogne, président d'hon-
neur des *Enfants de la Dordogne*.

D^r GADAUD, maire de la ville de Périgueux, conseiller
général, président d'honneur des *Enfants de la
Dordogne*.

Les Sénateurs de la Dordogne.

Les Députés de la Dordogne.

Le Conseil général de la Dordogne.

Le Conseil municipal de la ville de Périgueux.

THEULIER, député de la Dordogne.

THÉVENET, Ingénieur en chef des ponts et chaussées,
président du comité de patronage des *Enfants de
la Dordogne*.

SÉCRESTAT, conseiller général, président de la Société
les *Enfants de la Dordogne*.

AUBARBIER, adjoint au maire de la ville de Périgueux,
vice-président.

D^r DE LAURIÈRE, vice-président.

D^r GUILBERT, ancien préfet de la Dordogne, présiden-
te honoraire de la Société.

DE CHASSY , trésorier-payeur général , membre du comité de patronage.

Ligue des patriotes.

L'Union fédérale

Le président de l'*Union fédérale*.

ROLLAND DE DENUS, président de la Société d'encouragement à l'escrime.

Cercle de la Philologie.

Loge maçonnique (*Les Amis persévérandts et l'Etoile de Vésone réunis*).

Société d'encouragement à l'escrime.

Cercle radical.

Loge maçonnique (*la Tolérance*).

Cercle des travailleurs.

Société d'horticulture.

Société des Sauveteurs de la Dordogne.

Cercle du Commerce.

Cercle Michel-Montaigne.

Cercle Périgourdin de la Ligue de l'Enseignement.

Société d'encouragement à l'agriculture.

Société d'agriculture.

Société de géographie.

Société chorale (*les Enfants de Vésone*).

Société *l'Union chorale*.

Les élèves du Lycée de Périgueux.

Fanfare *l'Avenir*.

Fanfare *Sainte-Cécile*, des ateliers de la C^{ie} d'Orléans.

Le Vice-Président du Comité de patronage des *Enfants de la Dordogne*.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE PÉRIGUEUX
GRAND CONCOURS NATIONAL
DE GYMNASTIQUE ET DE TIR

Fixé aux 30 Mars, 6, 13, 14 et 15 Avril 1884

ET ORGANISÉ PAR

LES ENFANTS DE LA DORDOGNE

Société de Gymnastique, de Tir & de Marches

NOMENCLATURE DES PRIX

CONCOURS DE GYMNASTIQUE

EXERCICES D'ENSEMBLE

Première Division.

- 1^{er} Prix. Médaille d'or.
- 2^e — Médaille de vermeil.
- 3^e — Médaille d'argent.
- 4^e — Médaille d'argent.
- 5^e — Médaille d'argent.
- 6^e — Médaille de bronze.

Deuxième Division.

- 1^{er} Prix. Médaille de vermeil.
2^o — Médaille de vermeil.
3^o — Médaille d'argent.
4^o — Médaille d'argent.
5^o — Médaille d'argent.
6^o — Médaille de bronze.
-

EXERCICES AUX APPAREILS

(*Trois divisions.*)

Première Division.

- 1^{er} Prix. Médaille d'or.
2^o — Médaille d'or.
3^o — Médaille de vermeil.
4^o — Médaille de vermeil.
5^o — Médaille d'argent.

Deuxième Division.

- 1^{er} Prix. Médaille d'or.
2^o — Médaille de vermeil.
3^o — Médaille de vermeil.
4^o — Médaille de vermeil.
5^o — Médaille d'argent.

Troisième Division.

- 1^{er} Prix. Médaille d'or.
 - 2^e — Médaille de vermeil.
 - 3^e — Médaille de vermeil.
 - 4^e — Médaille d'argent.
 - 5^e — Médaille d'argent.
-

EXERCICES SPÉCIAUX AUX APPAREILS

(*Deux divisions.*)

Premiere division.

- 1^{er} Prix. Médaille d'or.
- 2^e — Médaille d'or.
- 3^e — Médaille de vermeil.
- 4^e — Médaille d'argent.
- 5^e — Médaille d'argent.

Deuxième division.

- 1^{er} Prix. Médaille d'or.
 - 2^e — Médaille de vermeil.
 - 3^e — Médaille de vermeil.
 - 4^e — Médaille d'argent.
 - 5^e — Médaille d'argent.
-

COURSES DE RÉSISTANCE

(*Deux divisions.*)

Première division.

- 1^{er} Prix. Médaille d'or.
2^e — Médaille de vermeil.
3^e — Médaille de vermeil.
4^e — Médaille d'argent.
5^e — Médaille d'argent.
6^e — Médaille d'argent.

Deuxième division.

- 1^{er} Prix. Médaille de vermeil.
2^e — Médaille de vermeil.
3^e — Médaille de vermeil.
4^e — Médaille d'argent.
5^e — Médaille d'argent.
6^e — Médaille d'argent.
-

EXERCICES MILITAIRES

(*Une division.*)

- 1^{er} Prix. Médaille d'or.
- 2^e — Médaille de vermeil.
- 3^e — Médaille de vermeil.
- 4^e — Médaille de vermeil.
- 5^e — Médaille de vermeil.
- 6^e — Médaille d'argent.
- 7^e — Médaille d'argent.
- 8^e — Médaille d'argent.

CONCOURS DE TIR

TIR A 200 MÈTRES

Fusil modèle 1874 et armes libres.

Cibles de 1 mètre de diamètre divisées en 5 zones concentriques numérotées de 5 à 1.

Pour les concours I, II, III, une seule série de 5 balles. Barrage pour le nombre de points en cas d'égalité pour le nombre de balles. Deux balles seront échangées en cas d'égalité de points et de balles. Pour les concours IV et VI, barrage pour la moyenne des séries tirées. Pour les concours V et VII, barrage par série d'appui. Position réglementaire à volonté.

1^o Concours réservé aux sous-officiers, caporaux et soldats de la garnison de Périgueux.

Fusil Modèle 1874. — Une seule série par tireur.

Série gratuite.

1^{er} Prix. Montre.

2^e — Montre.

3^e — Montre.

- 4^e Prix. Pipe.
5^e — Pipe.
6^e — Épinglette argent et or.
7^e — Épinglette argent.
8^e — Médaille de bronze.
- } Offertes par
M le Ministre
de
la guerre.

2^o Concours réservé aux sous-officiers, caporaux et soldats de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale.

Fusil Modèle 1874. — Une seule série par tireur.

Série gratuite.

1^{er} Prix. Un objet d'art et diplôme (offert par M. le Ministre de la guerre).

2^e — Revolver.

3^e — Médaille d'argent et diplôme (offert par M. le Ministre de la guerre).

4^e — Revolver et diplôme (offert par M. le Ministre de la guerre).

5^e — Médaille d'argent et dipôme (offert par M. le Ministre de la guerre).

6^e — Médaille d'argent.

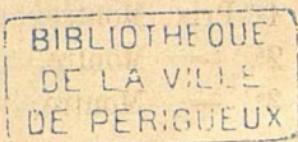
3^o Concours réservé aux élèves de la Société.

Fusil Modèle 1874. — Une seule série par tireur.

Série gratuite.

1^{er} Prix. Un fusil de chasse.

2^e — Une carabine Flobert.



3^e Prix. Une paire jumelles.

4^e — Un réveil-matin.

5^e — Un revolver.

4^e Concours public.

Fusil Modèle 1874. — Trois séries maximum par tireur.

Prix de la série : un franc cinquante centimes, cartouches comprises.

1^{er} Prix. Objet d'art, offert par M. le Président de la République.

2^e — Un fusil de chasse.

3^e — Revolver d'ordonnance.

4^e — Revolver.

5^e — Carabine Flobert.

6^e — Revolver de poche.

7^e — Médaille de vermeil.

5^e Concours public.

Fusil modèle 1874. — Séries illimitées.

Prix de la série : deux francs cinquante centimes, cartouches comprises.

1^{er} Prix. Objet d'art.

2^e — Fusil de chasse.

3^e — Une paire de jumelles (marine).

4^e — Un revolver.

- 5^e Prix. Une carabine Flobert.
6^e — Une canne-fusil.
7^e — (Fleurlets, masques et gants).

6^o Concours public.

Armes libres. — Fusils à un coup, à cran découvert et à simple détente. — Trois séries maximum par tireur.

Prix de la série : un franc. Cartouches à la charge des tireurs. Cinq balles par série.

- 1^{er} Prix. Objet d'art.
2^e — Un revolver d'ordonnance.
3^e — Une carabine Flobert.
4^e — Une paire jumelles (théâtre).
5^e — Revolver.
6^e — Médaille d'argent.

7^o Concours public.

Armes libres. — Séries illimitées.

Prix de la série : 2 francs. Cartouches à la charge des tireurs. Cinq balles par série.

N.-B. — On trouvera sur le terrain de la cible des cartouches fédérales suisses (Martini) au prix de 1 franc la série.

- 1^{er} Prix. Objet d'art.
2^e — Une carabine.

- 3^e Prix. Un revolver.
- 4^e — Une carabine.
- 5^e — Une canne-fusil.
- 6^e — Un réveil-matin.

Revolver d'ordonnance à 15 mètres.

Cible de 0,20 de diamètre, divisée en cinq zones concentriques numérotées de 5 à 1.

Barrage pour la moyenne des séries tirées pour les Concours VIII et IX. Barrage par séries d'appui, pour le Concours X. A la meilleure série, 6 balles, aux points et aux balles, tir intermittent.

8^e Concours réservé aux officiers de l'armée active, de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale.

Cinq séries par tireur.

Prix de la série : un franc, cartouches comprises.

- 1^{er} Prix. Un fusil de chasse.
- 2^e — Lorgnette de campagne.
- 3^e — Un sabre d'ordonnance.
- 4^e — Revolver de poche.
- 5^e — Revolver de poche.

9^o Concours public.

Trois séries maximum par tireur.

Prix de la série, cartouches comprises, un franc.

1^{er} Prix. Revolver offert par M. le Ministre de la guerre.

2^e — Médaille de vermeil.

3^e — Jumelles de théâtre.

4^e — Revolver.

5^e — Une paire de fleurets, masques et gants.

10^o Concours public.

Séries illimitées.

Prix de la série, cartouches comprises, deux francs.

1^{er} Prix. Objet d'art.

2^e — Revolver.

3^e — Carabine.

4^e — Revolver.

5^e — Pistolet Flobert.

11^o Pistolet de combat. — Concours public.

Séries illimitées à 15 mètres. Carton de 0,13 centimètres divisé en six zones concentriques, visuel noir de 0,03 centimètres.

Séries de 5 balles, barrage par séries d'appui.

Prix de la série : Un franc cinquante centimes, cartouches à la charge des Tireurs.

On trouvera des munitions sur le champ de Tir au prix de 0,10 centimes la charge.

1^{er} Prix. Une paire d'épées de combat.

2^e — Médaille de vermeil.

3^e — Revolver.

4^e — Médaille d'argent.

5^e — Médaille d'argent.

12^e Carabine Flöbert. — Concours public.

Séries illimitées à 15 mètres. Carton de 0,20 centimètres divisé en dix zones numérotées de 10 à 1. Barrage par séries d'appui, à la meilleure série de 5 balles aux points et aux balles.

Prix de la Série : Un franc cinquante centimes, cartouches comprises.

1^{er} Prix. Carabine.

2^e — Carabine.

3^e — Pistolet Flöbert.

4^e — Revolver.

5^e — Réveil-matin.

13^o Carabine Warnant.

Réserve aux élèves de la Société. — 20 mètres. — Aux points et aux balles.

Deux séries maximum de 5 balles.

Prix des deux séries : Un franc, cartouches comprises.

1^{er} Prix. Carabine Warnant.

2^e — Carabine Flobert.

3^e — Revolver.

4^e — Revolver.

5^e — Réveil-matin.

14^o Ball-Trap. — Concours public.

Séries illimitées. Un coup sur chaque boule. Armes libres. Plomb maximum n° 6.

Prix de la série, boules comprises : Deux francs, munitions à la charge des Tireurs.

A la meilleure suite de séries de cinq boules cassées sans interruption, barrage par séries d'appui.

On trouvera des cartouches sur le terrain de la Cible au prix de 0,20 centimes la cartouche.

1^{er} Prix. Objet d'art.

2^e — Objet d'art.

3^e — Carabine Warnant.

4^e — Revolver.

5^e — Canne-fusil.

15^e Concours d'honneur.

Entre tous les tireurs ayant obtenu 18 points aux concours IV et VI ; 20 points aux concours V et VII ; 12 points aux concours VIII et IX ; 14 points au concours X ; 25 points au concours XI ; 45 au concours XII et deux séries de boules cassées au concours XIV.

Le concours sera fait au fusil modèle de 1874.

Une seule série de 10 balles à la meilleure série aux points et aux balles. Barrage de Bruxelles.

Prix offert par le Conseil municipal de la ville de Périgueux. — Objet d'art (valeur 500 fr.)

16^e Championnat.

Concours entre toutes les Sociétés françaises de Gymnastique et de Tir régulièrement constituées et représentées au Concours par 4 Tireurs. Une seule série de six balles par tireur. Aux points et aux balles. En cas d'égalité pour le nombre de balles, deux balles seront tirées en plus par les Sociétés égales en points et en balles.

1^{er} Prix. Médaille d'or.

2^e — Médaille d'or.

3^e — Médaille de vermeil.

4^e — Médaille de vermeil.

5^e — Médaille d'argent.

6^e — Médaille d'argent.

17^e Concours réservé aux officiers de l'armée active.

Fusil modèle 1874. — Une série.

Prix de la série, 2 francs, cartouches comprises.

1^{er} Prix. Un fusil de chasse et médaille offerte par M. le Ministre de la guerre.

2^e — Un sabre d'ordonnance.

3^e — Un objet d'art.

4^e — Un revolver.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Les différents concours seront ouverts le 30 mars et le 6 avril, de 1 heure à 5 heures du soir; les 13 et 14 avril, de 7 heures du matin à 11 heures et demie; et le soir, de 1 heure à 5 heures. Les Concours publics seront terminés le 13 à 3 heures précises, pour permettre d'exécuter le Concours d'honneur et le Championnat.

Sont admis sur le champ de Tir, tous les membres de Sociétés de gymnastique et de tir françaises régulièrement constituées, sur la présentation de leur carte ou de leurs insignes; 2^e Les officiers de l'armée de terre et de mer en uniforme ou porteurs de leur commission; 3^e Les élèves des écoles militaires du Gouvernement en uniforme; 4^e Les sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée active et ceux de la réserve et de l'armée territoriale porteurs de leurs livrets; 5^e La Presse; 6^e Toutes les personnes qui auront acquitté un droit d'entrée de 0 fr. 50 c. et qui seront présentées par un membre d'une société régulièrement constituée.

Le règlement en vigueur pour le Concours sera le Règlement ordinaire de la Société.

En arrivant sur le Champ de tir, chaque tireur et chaque Président de Société tirera au sort le rang dans lequel il pourra prendre part aux différents concours.

Tous les tireurs auront le droit de se servir de leurs armes pour concourir, mais les cartouches seront fournies par la Société pour les Concours au fusil modèle 1874 et pour le Revolver d'ordonnance, aux conditions énoncées plus haut.

Pour les autres Concours, les tireurs pourront fournir leurs cartouches eux-mêmes. On trouvera néanmoins des cartouches sur le Champ de Tir pour carabine Martini, Flobert, pistolet de combat et fusil de chasse, au prix donné à la suite de chacun de ces concours dans le programme.

Il n'y aura pas de balles d'essai. Toute zone touchée comptera pour le plus haut point entamé. Toute balle qui aura touché la cible par ricochet sera considérée comme nulle.

Il ne sera pas décerné de prix aux tireurs ayant obtenu moins de 60 p. %. Des mentions seront accordées aux tireurs ayant obtenu un nombre de points qui sera ultérieurement fixé par le jury.

Dans les Concours à séries illimitées, chaque tireur ne pourra tirer plus de trois séries à la fois, et il cédera sa place au numéro suivant après avoir épuisé ses munitions.

Toutes les contestations seront jugées par les membres du jury.

Le 30 mars auront lieu les Concours nos I, II, III et VIII. Le 6 avril, continuation de ces différents concours et ouverture de tous les autres concours pour les membres de la Société. Le 1^{er} et le 13 avril, continuation du Concours pour les membres de la Société et ouverture du Concours pour toutes les Sociétés invitées.

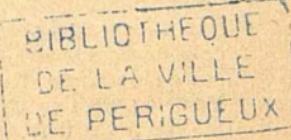
Le Concours aura lieu au Champ de tir de la garnison, dit LA RAMPIN SOLLE, située à 2,500 mètres environ de la Ville. Des voitures feront le service.

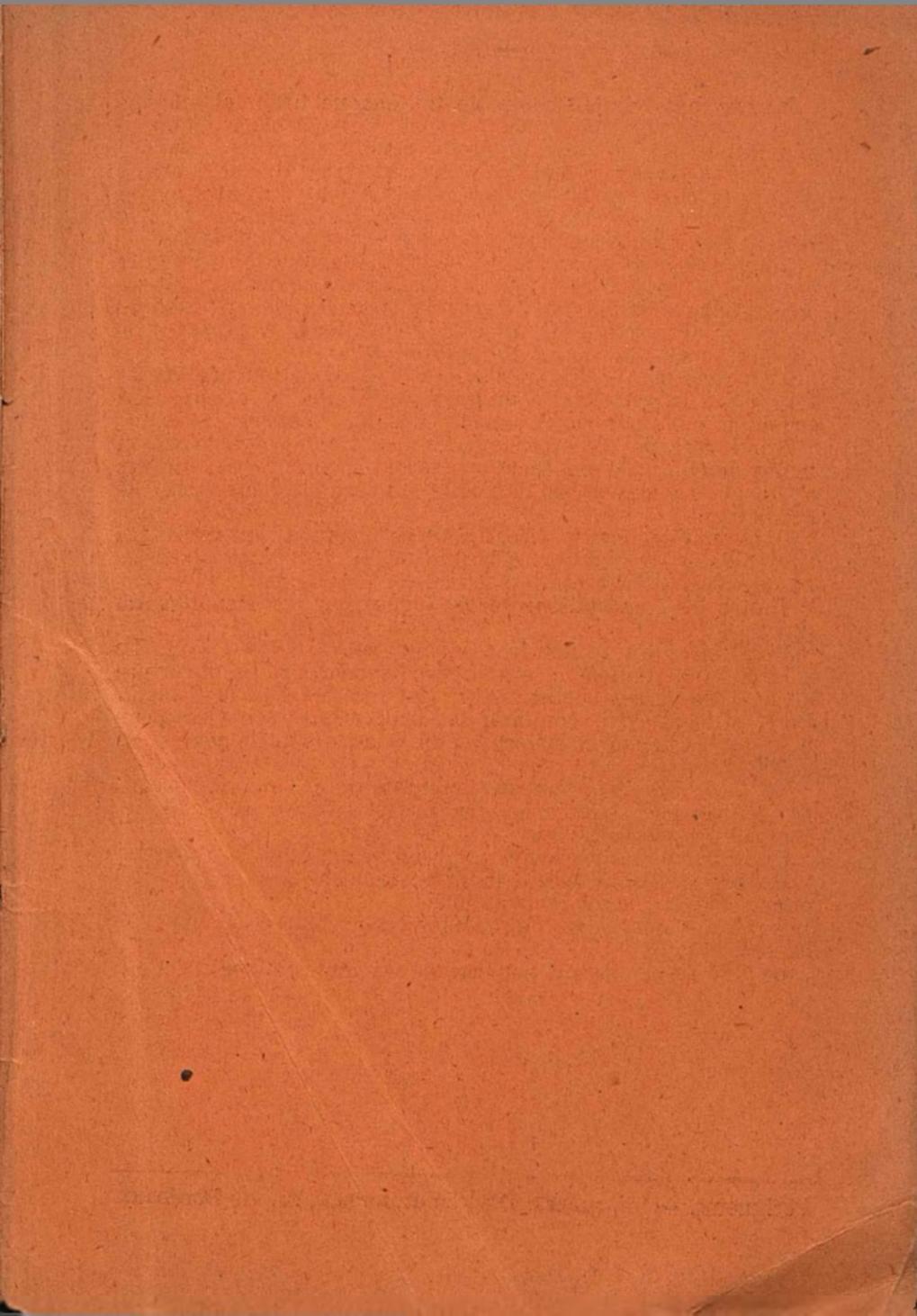
On trouvera sur le Champ de tir des restaurants et buvettes.

Un registre sera tenu à la disposition de tous les tireurs pour y annoter leurs réclamations.

Le Comité se réserve de modifier les prix selon les dons qui lui seront faits.

Le jury est souverain pour toutes les contestations.





P
27